

ANALYSE DES ECONOMIES RESULTANT DE L'AMELIORATION DE L'EFFICACITE
GLOBALE OBTENUE A LA SUITE DE LA NEUVIEME SESSION DE LA
CONFERENCE,
GRACE NOTAMMENT A LA RESTRUCTURATION DU MECANISME
INTERGOUVERNEMENTAL
ET A LA REFORME DU SECRETARIAT, COMME DEMANDE PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE
DANS SA RESOLUTION 52/220, DU 27 DECEMBRE 1997
ET
PROPOSITIONS PRESENTEES EN APPLICATION DE LA DECISION 52/462
DE L'ASSEMBLEE GENERALE, DU 28 MARS 1998

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Introduction

- Première partie. Examen de l'état des ressources, y compris les économies réalisées, pour l'exercice biennal 1996-1997
- Deuxième partie. Propositions relatives à l'utilisation de 5,5 millions de dollars, conformément à la décision 52/462 de l'Assemblée générale, du 28 mars 1998

INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi en application de deux demandes spécifiques de l'Assemblée générale. Au paragraphe 54 de sa résolution 52/220, du 22 décembre 1997, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir sans retard, en consultation avec le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, un rapport sur les propositions qu'il avait faites dans le budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 concernant l'utilisation des économies réalisées au cours du précédent exercice biennal du fait de "l'amélioration de l'efficacité globale obtenue à la suite de la neuvième session de la Conférence, grâce notamment à la restructuration du mécanisme intergouvernemental et à la réforme du secrétariat", et de le lui présenter pour examen à la première partie de la reprise de sa cinquante-deuxième session.

2. A la première partie de la reprise de sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée générale a pris note du solde inutilisé du budget ordinaire de l'exercice biennal 1996-1997 et a décidé - décision 52/462, du 28 mars 1998 - d'en conserver une partie pour "financer les activités de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, conformément à sa résolution 52/220 du 22 décembre 1997, en tenant compte des recommandations du Secrétaire général à ce sujet". Le montant en question s'élève à 5 526 600 dollars.

3. Le présent rapport est divisé en deux parties. La première partie contient une analyse de l'état et de l'utilisation des ressources au cours de l'exercice biennal 1996-1997, dont un examen de la façon dont les économies réalisées au cours de l'exercice ont été "réaffectées" dans le contexte du budget-programme de l'exercice biennal en cours. La deuxième partie du document présente des propositions d'utilisation du solde de ressources inutilisées à la fin de l'exercice biennal 1996-1997.

Première partie. EXAMEN DE L'ETAT DES RESSOURCES, Y COMPRIS LES ECONOMIES REALISEES, POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

4. Les ressources initialement affectées à la CNUCED au début du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 s'élevaient à 124 145 100 dollars. A la clôture de l'exercice, les dépenses réalisées se chiffraient à 103 794 100 dollars, avec un solde inutilisé de 179 300 dollars, la différence par rapport aux crédits initiaux étant de 20 351 000 dollars (voir le tableau 1).

Tableau 1 : Evolution du budget de la CNUCED - crédits initiaux
et dépenses finales, 1996-1997
(en dollars E.-U.)

Crédits initiaux avant déduction de 6,4 % pour postes vacants	124 145 100	
a) Ajustement pour postes vacants approuvé à la cinquantième session de l'Assemblée générale		(2 219 800)
Crédits initiaux après déduction de 6,4 % pour postes vacants	121 925 300	
Modifications (1996)		
b) Réductions en application de la résolution 50/214 de l'Assemblée générale indiquées dans le document A/C.5/51/57/Add.1, découlant du a) plus haut		(5 524 400)
c) Taux de change, selon le premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/C.5/51/38)		(6 290 400)
d) Inflation, selon le premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/C.5/51/38)		(563 100)
e) Ajustement des coûts standards, selon le premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/C.5/51/38)		1 744 800
f) Rapport de la Cinquième Commission selon A/51/750; recommandations de la CFPI		(1 065 900)
Crédits révisés	110 226 300	
Modifications (1997)		
g) Taux de change, selon le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme (A/51/750)		(5 101 300)
h) Inflation, selon le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme (A/51/750)		(156 600)
i) Autres modifications (A/51/750)		(995 000)
Crédits définitifs proposés, 1996-1997	103 973 400	
j) Solde inutilisé	(179 300)	
k) Dépenses finales	103 794 100	

La différence entre les ressources initiales et les dépenses finales s'explique par l'intervention de divers facteurs au cours de l'exercice biennal. Ces éléments ne peuvent pas tous être considérés comme ayant donné lieu à des "économies" au sens courant du terme. Un seul des éléments se rapportait à des "économies" obtenues grâce à la restructuration du mécanisme intergouvernemental et à la réforme du secrétariat réalisées en application des décisions prises à la neuvième session de la Conférence (Midrand). La réduction des ressources peut être attribuée à un certain nombre de causes, comme il est expliqué ci-après.

5. La première cause est l'Assemblée générale elle-même; à sa cinquantième session, elle a décidé, après avoir approuvé un budget provisoire de 2,7 milliards de dollars pour l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble pour l'exercice biennal 1996-1997, que les dépenses totales pour cet exercice biennal ne devaient pas dépasser 2,6 milliards de dollars, et elle a demandé au Secrétaire général de réaliser des économies dans tous les chapitres du budget (résolution 50/215). La neuvième session de la Conférence, qui a eu lieu peu après, a été l'occasion d'un certain nombre de décisions qui ont abouti à une révision du programme de travail pour l'exercice biennal et à l'approbation d'une restructuration du secrétariat.

6. A la reprise de sa cinquantième session en août 1996, l'Assemblée générale était saisie du document A/C.5/50/57/Add.1, qui contenait des propositions relatives à l'application de la résolution 50/215. Dans le cas de la CNUCED, le Secrétaire général a proposé de ramener les ressources inscrites au budget-programme 1996-1997 de 124 145 100 dollars à 116 400 900 dollars, soit une diminution de 7 744 200 dollars (éléments a) et b) du tableau 1 plus haut). En même temps, il a été indiqué que le programme de travail de la CNUCED était en cours de révision eu égard aux décisions prises par la Conférence à sa neuvième session et qu'on s'attendait à ce que le programme révisé adopté par la Conférence puisse être mis en oeuvre dans la limite des ressources réduites. L'Assemblée générale a modifié les crédits inscrits au budget de la CNUCED sur la base de ce document, sans déterminer le montant précis qui pouvait être considéré comme se rapportant uniquement à la mise en oeuvre des décisions de la Conférence de Midrand. On peut donc dire que la restructuration résultant des décisions prises à Midrand a facilité la réalisation des économies qui devaient de toute façon être dégagées pour satisfaire aux dispositions de la résolution 50/215. Toutefois, affirmer que le montant de 7 774 200 dollars correspond à des "économies" attribuables soit à la Conférence de Midrand, soit à la mise en oeuvre de la décision 50/215, est une appréciation qu'il n'appartient pas au secrétariat de faire.

Diminutions des besoins en services de conférence attribuables à la restructuration du mécanisme intergouvernemental

7. Il a été décidé à Midrand que le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED aurait une structure resserrée permettant de réduire le nombre de réunions et engloberait tous les grands domaines du programme de travail (par. 105 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement"). La restructuration a abouti à la mise en place d'un mécanisme intergouvernemental ne comprenant pas plus de 500 unités de réunion par an. Pour mesurer les incidences de cette restructuration sur les ressources en services de conférence, on peut faire une comparaison entre les besoins en services de conférence du mécanisme intergouvernemental de l'exercice

biennal 1994-1995, qui correspondait au mécanisme défini dans l'Engagement de Carthagène, et le projet de calendrier des réunions pour l'exercice biennal 1998-1999, pendant lequel la nouvelle structure devrait être pleinement opérationnelle.

8. Un total de 1 026 unités de réunion ont été utilisées au cours de l'exercice biennal 1994-1995, contre 391 en 1996-1997 et un chiffre escompté de 500 unités pour l'exercice biennal en cours. Les changements décidés à la neuvième session de la Conférence ont donc entraîné une réduction de 526 unités de réunion en 1998-1999 par rapport au nombre d'unités de réunion utilisées pendant l'exercice biennal 1994-1995. Cette diminution des besoins en services de conférence de la CNUCED est directement attribuable à la réforme engagée à Midrand. Ces besoins devaient toutefois être couverts par les ressources globales en services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève. Les "économies" qui auraient ainsi pu être réalisées ont été soit absorbées par d'autres organes desservis par l'ONUG, soit rétrocédées à la fin de l'exercice biennal.

Autres réductions au cours de l'exercice biennal 1996-1997

9. Les procédures budgétaires de l'ONU prévoient la possibilité de modifier les montants approuvés au titre d'un chapitre du budget en cours d'exercice pour tenir compte de l'évolution de certains paramètres budgétaires tels que les taux de change, l'inflation, etc. Concernant la CNUCED, les modifications ont été les suivantes : taux de change (- 11 391 700 dollars (éléments c) et g) du tableau 1 plus haut)), inflation (- 719 700 dollars (éléments d) et h)), autres ajustements (- 316 100 dollars (éléments e), f) et i)). Au total, cela a représenté une diminution nette des besoins se chiffrant à 12 427 500 dollars. Ces changements sont indiqués dans le document A/C.5/51/38 et dans les rapports A/51/750 et A/52/743 et Add.1 de la Cinquième Commission.

Propositions de réaffectation de ressources au budget-programme 1998-1999

10. Il est rappelé que, en vertu du Règlement financier et des Règles de gestion financière en vigueur, ainsi que des pratiques budgétaires ordinaires de l'ONU, les ressources ne sont pas "réaffectées" d'un exercice biennal à l'autre. Il peut donc être trompeur de parler d'une "réaffectation" au budget-programme 1998-1999 des économies réalisées sur le budget-programme 1996-1997. Le Secrétaire général s'est plutôt efforcé dans son projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999 de mettre en oeuvre le mandat défini par la Conférence aux paragraphes 103 et 107 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" en augmentant les ressources affectées à certains postes de dépense - personnel temporaire, consultants/experts, matériel - du budget de la CNUCED (580 000 dollars au total). Il a également prévu un accroissement des activités et des ressources concernant le programme ordinaire de coopération technique (1,3 million de dollars), devant permettre de fournir davantage de services consultatifs aux pays en développement au moyen de missions sur le terrain, d'activités pilotes de coopération technique et de séminaires et ateliers supplémentaires.

**Deuxième partie. PROPOSITIONS RELATIVES A L'UTILISATION DE
5,5 MILLIONS DE DOLLARS, CONFORMEMENT
A LA DECISION 52/462 DE L'ASSEMBLEE GENERALE,
DU 28 MARS 1998**

11. On trouvera dans cette partie les propositions du Secrétaire général concernant les activités à entreprendre et les allocations de ressources correspondantes. Les activités proposées visent principalement à renforcer des éléments existants du programme de travail et à en élargir la portée grâce aux ressources financières supplémentaires disponibles. Il est toutefois à noter que toutes les nouvelles activités sont autonomes et limitées aux ressources prévues dans le présent rapport. Compte tenu des dispositions du paragraphe 103 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" selon lesquelles les économies doivent être utilisées pour renforcer les capacités de la CNUCED, notamment en matière de coopération technique, les propositions se rapportent non seulement à des éléments du programme de travail concernant des activités de fond, mais aussi à des activités de coopération technique normalement financées sur le programme ordinaire d'assistance technique auquel il est proposé d'affecter des ressources additionnelles. Toutes les activités et les ressources correspondantes ont été regroupées sous les diverses rubriques et divers sous-programmes du programme de travail de la CNUCED.

Organes directeurs : 1 229 000 dollars

a) Réunions d'experts des commissions

12. En application du paragraphe 114 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement", il est proposé d'utiliser une partie des nouvelles ressources pour renforcer les contributions techniques aux débats des réunions d'experts des commissions. Il s'agirait de financer, à titre expérimental, la participation d'experts à ces réunions, selon les modalités déjà en vigueur pour la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes. C'est ainsi qu'un maximum de 16 experts seraient invités à participer à chaque réunion. Ce seraient des conseillers et des spécialistes siégeant à titre individuel, originaires de pays développés et de pays en développement, sélectionnés sur une liste qui serait soumise au Conseil du commerce et du développement par tous les Etats membres intéressés. La liste serait approuvée chaque année par le Conseil selon des modalités que celui-ci devrait arrêter aussitôt que possible.

13. Un montant de 1 088 000 dollars serait consacré à cette fin, compte tenu du fait que quatre réunions sur le nombre maximal de 20 réunions par exercice biennal auront déjà eu lieu au mois de mai de cette année. Un rapport serait présenté au Conseil du commerce et du développement à la fin de l'exercice biennal sur la mise en oeuvre de cette proposition, avec une évaluation des incidences sur la qualité des travaux des réunions d'experts.

b) Préparation de la dixième session de la Conférence

14. La dixième session de la Conférence est considérée comme une manifestation devant mobiliser l'ensemble du système des Nations Unies autour d'une réflexion collective et de discussions pragmatiques sur la problématique du développement à l'aube du prochain millénaire. Cela implique un examen des politiques de développement menées ces dernières décennies, de leur succès

et de leurs échecs, et la nécessité d'explorer de nouvelles voies dans ce domaine. A cette fin, le Secrétaire général a l'intention de renforcer les capacités d'analyse de la CNUCED en demandant à des experts extérieurs de haut niveau de contribuer à l'examen de questions telles que les relations entre mondialisation et développement, les crises financières périodiques, l'incapacité des pays faibles de profiter du processus de mondialisation, et la persistance de situations chroniques telles que pauvreté, dépendance excessive à l'égard des produits de base, et absence de compétitivité commerciale dans de nombreux pays.

15. Il est ainsi proposé d'organiser quatre réunions de réflexion, avec à chaque fois la participation d'environ sept experts de haut niveau et de hauts responsables de programmes et d'institutions des Nations Unies oeuvrant en faveur du développement; il s'agirait d'analyser ce qui a été réalisé jusque-là afin de proposer des mesures correctives et des stratégies de base permettant de jeter les fondements d'un nouveau consensus international sur le développement. Y seraient abordées des questions telles que la mise en oeuvre de nouvelles stratégies dans les domaines du commerce, de l'investissement/de la technologie, et du développement des entreprises. Deux réunions au moins seraient consacrées à des questions intersectorielles plus larges, par exemple la problématique du développement dans le contexte de la mondialisation de l'économie, et le développement des PMA. Un montant de 141 000 dollars serait consacré au financement de ces réunions.

Direction exécutive et gestion : 100 000 dollars

16. Un montant de 100 000 dollars E.-U. servirait à financer dix mois de travail de consultants externes chargés de réaliser une évaluation indépendante de certains projets de coopération technique de la CNUCED. Cette proposition fait suite à une décision par laquelle le Conseil du commerce et du développement a demandé au secrétariat de réaliser chaque année une évaluation indépendante et approfondie d'un projet sélectionné par le Conseil, et de lui soumettre le rapport correspondant à sa deuxième session. Deux évaluations - projet SYDONIA et projet TRAINFORTRADE - ont déjà été réalisées, qui ont révélé que les ressources pour services de consultants prévues au titre de ce programme étaient insuffisantes. Les membres du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme se sont déclarés satisfaits de la méthode adoptée et ont demandé qu'elle soit réutilisée à l'avenir, le recours aux compétences de consultants externes garantissant une évaluation indépendante et fiable, et couvrant en outre des aspects qui n'étaient pas normalement passés en revue lorsqu'il s'agissait d'une évaluation classique du Bureau des services de contrôle interne.

Sous-programme 1. Mondialisation et développement : 760 000 dollars

17. Les propositions au titre de ce sous-programme visent essentiellement à renforcer des activités existantes dans quatre domaines :

- i) Renforcement de l'appui au financement du développement;
- ii) Investissements de portefeuille;
- iii) Amélioration de la connectivité au sein de la CNUCED et avec les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux intéressés;

- iv) Conférence Sud-Sud sur le commerce, l'investissement et le financement.

18. Répartition des ressources :

a) Rubrique i) : une allocation de 300 000 dollars pour le financement de personnel temporaire permettrait de recruter pour une période de 18 mois de travail un économiste financier principal de réputation internationale possédant des relations avec les milieux universitaires et les milieux financiers privés, ainsi qu'une connaissance approfondie du système monétaire et financier international, et de s'assurer, pour 150 000 dollars, 15 mois de travail de services de consultants. Cela permettrait de renforcer les travaux de la CNUCED sur des problèmes actuels concernant le financement international et d'étayer la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre de la résolution 52/179 de l'Assemblée générale.

b) Rubrique ii) : un montant de 100 000 dollars permettrait de financer 10 mois de travail de services de consultants pour une modélisation économétrique des investissements de portefeuille et des travaux de recherche sur ces investissements à la suite de la réunion d'experts sur ce sujet. Il couvrirait le coût de la création et de l'exploitation d'une base de données sur ces investissements.

c) Rubrique iii) : un montant de 150 000 dollars permettrait d'améliorer la connectivité au sein de la CNUCED grâce à l'achat, à l'installation et à la formation du personnel à l'utilisation du programme Lotus Note, programme informatique de création récente utilisant un programme de base de données, qui servirait à renforcer l'échange d'informations, la transparence et la communication entre les divers programmes de la CNUCED même, ainsi qu'avec les gouvernements et différents acteurs non gouvernementaux intéressés.

d) Rubrique iv) : une allocation de six mois de travail, estimée à 60 000 dollars, servirait à réaliser des études sur des questions de coopération Sud-Sud (par. 35 de la résolution 52/182 de l'Assemblée générale).

19. En résumé, les montants proposés pour ce sous-programme se répartiraient comme suit :

Personnel temporaire	300 000 dollars
Consultants	460 000 dollars
Total	<hr/> 760 000 dollars

Sous-Programme 2. Investissement, développement des entreprises et technologie : 360 000 dollars

20. Les propositions faites au titre de ce programme visent à renforcer des activités existantes dans quatre domaines :

- i) Questions concernant l'investissement;

- ii) Auditions concernant la possibilité de créer un cadre multilatéral pour l'investissement;
- iii) Elaboration d'un module de comptabilité sur les petites et moyennes entreprises;
- iv) Elaboration d'un volet agro-industriel.

21. Répartition des ressources :

a) Rubrique i) : un montant de 240 000 dollars pour 12 mois de travail de consultant et 12 mois de travail de personnel temporaire permettra de fournir des services d'experts sur des questions touchant l'investissement, et plus spécialement d'entreprendre des recherches à vocation directive sur l'investissement étranger direct et l'implantation des activités économiques, et d'analyser les conséquences pour le développement de l'éventuelle élaboration d'un cadre multilatéral pour l'investissement en vue de préparer un document de synthèse qui serait présenté à la dixième session de la Conférence. Le produit escompté serait le rapport destiné à la dixième session de la Conférence, ainsi qu'une contribution au *World Investment Report 1999*;

b) Rubrique ii) : un montant de 50 000 dollars permettrait de financer des auditions sur l'élaboration d'un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement dans la perspective de parvenir à un consensus sur cette question;

c) Rubrique iii) : un montant de 20 000 dollars pour deux mois de travail de consultant en vue de mettre au point un module de comptabilité pour les petites et moyennes entreprises;

d) Rubrique iv) : un montant de 50 000 dollars pour cinq mois de travail de consultant afin de mettre au point un volet agro-industriel du programme EMPRETEC.

22. En résumé, les ressources demandées sont les suivantes :

Personnel temporaire	120 000 dollars
Consultants	190 000 dollars
Groupes spéciaux d'experts	<u>50 000 dollars</u>
Total	360 000 dollars

Sous-Programme 3. Commerce international des biens et services et questions liées aux produits de base : 680 000 dollars

23. Les propositions faites au titre de ce programme visent à renforcer les activités existantes dans trois domaines :

- i) Définition d'initiatives de négociation pour les futures négociations commerciales. Pendant le Cycle d'Uruguay, de nombreux

pays en développement se sont sentis désavantagés par le fait qu'ils négociaient à partir d'une position de faiblesse, en ce sens qu'ils ne disposaient pas d'une liste de points élaborée par eux, mais se bornaient à réagir aux propositions émanant de leurs partenaires commerciaux. Ayant pris conscience de cette faiblesse, ils ont demandé à la CNUCED de les aider à élaborer un programme de points à négocier dans la perspective des futures négociations commerciales. Ils veulent prendre l'initiative et présenter des contributions qui leur soient propres. Pour les aider à mener à bien cet important projet, la CNUCED doit pouvoir analyser un certain nombre de secteurs sur lesquels portera le prochain cycle de négociations, en dégagant les points intéressants plus spécialement les pays en développement. Le prochain cycle de négociations portera également sur le programme "incorporé", qui comprend les questions non réglées à l'issue du Cycle d'Uruguay. Enfin, les négociations sur l'agriculture commenceront plus tôt que les autres négociations et il est impératif que le modèle de simulation des politiques commerciales de la CNUCED pour l'agriculture soit mis à jour si l'on veut qu'il soit utile aux pays en développement dans ces négociations.

- ii) Règlement des différends en matière de commerce international et d'investissement. L'objectif visé est de créer un stage de formation sur le règlement des différends en matière de commerce international et d'investissement à l'intention des juristes et des chefs d'entreprise des pays les moins avancés. Deux raisons ont motivé ces propositions : a) le commerce et l'investissement sont de plus en plus intégrés, mais les mécanismes de règlement des différends sont dispersés; b) la méconnaissance des procédures entraîne des dépenses supplémentaires pour les opérateurs commerciaux et les gouvernements des PMA.
- iii) Petits pays en développement insulaires. Ayant pour mandat d'aider les pays en développement à élaborer leur politique commerciale, la CNUCED portera son attention sur les engagements pris dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services par 16 petits pays en développement insulaires qui sont membres de l'OMC afin d'analyser le lien existant entre ces engagements et les stratégies de ces pays pour développer le commerce des services.

24. Répartition des ressources

a) Rubrique i) : un montant total de 280 000 dollars pour des études sectorielles sur les biens et services (quatre mois de travail); une analyse des possibilités qui s'offrent aux pays en développement dans le cadre du programme incorporé (six mois de travail); la mise à jour du modèle de simulation des politiques commerciales agricoles (quatre mois de travail); le renforcement du système MAST (huit mois de travail pour la saisie des données et six mois de travail pour le traitement des données); 270 000 dollars pour trois ateliers régionaux, sous-régionaux ou interrégionaux sur les initiatives de négociation des pays en développement (un en Asie, un en Afrique et un en Amérique latine) réunissant chacun 30 participants; 40 000 dollars pour les frais de voyage du personnel chargé de missions techniques ayant trait à la

définition de ces initiatives de négociation et à l'organisation des stages de formation nationaux indiqués ci-dessous;

b) Rubrique ii) : un montant de 30 000 dollars pour une réunion d'experts de haut niveau chargés d'étudier le programme d'un atelier de formation à l'intention de participants des PMA consacré aux subtilités du règlement des différends dans le domaine du commerce international et de l'investissement (10 participants);

c) Rubrique iii) : un montant de 60 000 dollars pour financer six mois de travail d'un consultant chargé d'étudier les engagements pris au titre de l'Accord général sur le commerce des services par 16 petits pays en développement insulaires qui sont membres de l'OMC, en vue d'analyser le lien entre ces engagements et les stratégies de ces pays pour développer le commerce des services.

25. En résumé, les ressources seraient réparties comme suit :

Consultants	340 000 dollars
Ateliers et réunions d'experts	300 000 dollars
Frais de voyage du personnel	<u>40 000 dollars</u>
Total	680 000 dollars

Sous-programme 4. Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale : 510 000 dollars

26. Les propositions faites au titre de ce sous-programme visent à renforcer les activités dans le domaine des douanes, des pôles commerciaux, du commerce électronique, de TRAINFORTRADE et des transports.

i) Douanes. Les activités que la CNUCED mène dans ce domaine, à travers le programme SYDONIA, ont un impact majeur sur la compétitivité des entreprises des pays en développement, sur la modernisation d'une administration publique jouant un rôle clef et sur l'accroissement des recettes publiques. Le fait que SYDONIA a de nombreux clients (plus de 80 pays) crée une forte demande de services d'appui technique, et il en résulte des contraintes qui pèsent lourdement sur les ressources disponibles pour développer le système. Il est proposé d'utiliser les ressources additionnelles pour recruter des techniciens hautement qualifiés chargés d'élaborer de nouveaux modules SYDONIA afin de renforcer les capacités du système douanier automatisé et de le faire évoluer avec les technologies de l'information. Il y aurait notamment un module pour le suivi des marchandises en transit demandé par la Réunion d'experts sur l'utilisation de l'informatique pour accroître l'efficacité des systèmes de transit. Ce module permettrait d'exploiter les synergies entre SYDONIA et d'autres systèmes et réseaux existants qui utilisent les technologies de l'information (notamment le SIAM et le réseau

mondial de pôles commerciaux), en particulier dans le contexte des propositions relatives au secteur des transports;

- ii) Pôles commerciaux. Depuis le lancement du programme "Pôles commerciaux" en 1994, le nombre de demandes d'assistance pour la mise en place et la gestion de pôles commerciaux a connu une croissance exponentielle. Le secrétariat a lancé d'importantes activités pour collecter des fonds. Mais les ressources disponibles restent sans commune mesure avec la demande émanant des pôles commerciaux dans les pays en développement, en particulier touchant les aspects de leurs activités qui concernent les réseaux électroniques et les technologies de l'information. Il faut que la CNUCED améliore sa capacité d'apporter un soutien opérationnel aux pays en développement qui cherchent à participer au commerce électronique par l'intermédiaire des pôles commerciaux;
- iii) TRAINFORTRADE. Selon une évaluation externe effectuée récemment, ce programme souffre d'une pénurie chronique de ressources adéquates (personnel technique), ce qui limite sérieusement la capacité de la CNUCED d'apporter un soutien aux homologues nationaux de TRAINFORTRADE. En conséquence, ce programme de mise en valeur des ressources humaines n'a jamais pu donner toute la mesure de l'impact à long terme sur le développement que l'on pouvait en attendre. Les stages TRAINFORTRADE sont extrêmement demandés et, pour augmenter le nombre des éventuels bénéficiaires, des plans sont en cours en vue de passer des accords de partenariat avec des centres universitaires et des établissements du secteur privé;
- iv) La restructuration de la CNUCED effectuée en octobre 1996 s'est soldée par un accroissement des ressources du budget ordinaire allouées aux pôles commerciaux et aux activités de mise en valeur des ressources humaines (dont fait partie TRAINFORTRADE). Toutefois, ce programme exige des compétences techniques relativement spécialisées que ne possède pas toujours le personnel détaché d'autres secteurs d'activité de la CNUCED pour être réaffecté à ce programme. Sont venues s'ajouter les difficultés rencontrées par l'Organisation des Nations Unies pour recruter du personnel nouveau et qualifié. En principe, ces problèmes devraient s'atténuer à mesure que les efforts actuellement déployés pour améliorer les compétences au sein du secrétariat portent leurs fruits et que l'on recrute du personnel nouveau. Il n'en demeure pas moins qu'en attendant, il est urgent que les pôles commerciaux et les centres TRAINFORTRADE reçoivent l'appui technique qu'ils demandent à la CNUCED et que celle-ci n'est pas totalement en mesure de leur fournir;
- v) Examen des accords bilatéraux, régionaux et sous-régionaux de transport en transit.

27. Répartition des ressources :

a) 180 000 dollars pour 18 mois de travail de personnel temporaire afin de recruter des personnes extrêmement qualifiées en technologies de l'information qui seraient chargées de mettre au point le nouveau module SYDONIA (sur le transport en transit). Le produit escompté serait l'élaboration du module de suivi des marchandises en transit. Les résultats seraient d'aider les pays en développement et les pays en transition, en particulier les pays sans littoral, à améliorer leurs arrangements de transit;

b) 120 000 dollars pour 12 mois de travail de personnel temporaire afin de recruter des techniciens hautement qualifiés, spécialisés dans les réseaux mondiaux et le commerce électronique, qui seraient chargés de donner des conseils et d'apporter un soutien technique aux pôles commerciaux et de concevoir des solutions pour que le GTPNet (réseau mondial de pôles commerciaux) passe du stade prétransactionnel à celui de la transaction commerciale électronique complète;

c) 120 000 dollars pour 12 mois de travail de personnel temporaire pour apporter un appui au programme TRAINFORTRADE et à ses homologues nationaux, et pour créer de nouveaux supports d'enseignement à distance. Le produit escompté est la mise au point des supports d'enseignement à distance et les résultats seraient d'élargir le rayon d'action de ce programme;

d) Un montant de 30 000 dollars au titre des frais de voyage du personnel en mission a été alloué pour soutenir les activités se rapportant au programme susmentionné;

e) Rubrique v) : un montant de 60 000 dollars pour six mois de travail de consultant afin d'aider les pays en développement sans littoral et de transit en Afrique à examiner leurs accords bilatéraux et sous-régionaux de transport en transit.

28. En résumé, les ressources seraient réparties de la manière suivante :

Personnel temporaire	420 000 dollars
Consultants	60 000 dollars
Frais de voyage du personnel	30 000 dollars
Total	<hr/> 510 000 dollars

Sous-programme 5. Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires : 340 000 dollars

29. Les propositions faites au titre de ce programme visent à renforcer les activités du Bureau du Coordonnateur spécial concernant la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il est proposé d'allouer 340 000 dollars pour 34 mois de travail de consultants/experts qui aideront les PMA à procéder, au niveau de chaque pays, à une évaluation des résultats du Programme d'action pour les années 90, afin

de la présenter à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui se tiendra en l'an 2001. Cette évaluation impliquerait les activités suivantes :

- i) Aider les PMA à évaluer l'impact du Programme d'action;
- ii) Tenir des consultations avec les gouvernements des PMA et leurs partenaires de développement;
- iii) Faire participer la société civile et les ONG au processus préparatoire.

30. Le montant total des ressources qu'il est proposé de répartir entre tous les programmes de la CNUCED est récapitulé ci-dessous :

Personnel temporaire	840 000 dollars
Consultants	1 550 000 dollars
Groupes spéciaux d'experts	431 000 dollars
Frais de voyage des participants aux réunions officielles	1 088 000 dollars
Frais de voyage du personnel en mission	70 000 dollars
Total	<hr/> 3 979 000 dollars

Programme ordinaire de coopération technique (1 550 000 dollars)

31. Au titre du programme ordinaire de coopération technique, la CNUCED fournit des services consultatifs aux pays en développement. Depuis plusieurs exercices biennaux, les activités sont limitées par le montant des ressources disponibles (environ 1,3 million de dollars pour l'exercice biennal 1996-1997). Pour le présent exercice biennal, 1998-1999, l'allocation de fonds a été augmentée et portée à 2,3 millions de dollars, en partie à la suite des décisions prises à la neuvième session de la Conférence. Conformément au texte explicatif du programme, ces ressources seront utilisées pour des services consultatifs, des activités de formation de groupe et des projets sur le terrain dans les domaines suivants : mondialisation et développement, investissement, développement des entreprises et technologie, commerce international des biens et services et questions liées aux produits de base.

32. L'allocation additionnelle qui est proposée vise essentiellement à renforcer la capacité de la CNUCED s'agissant de fournir des services consultatifs en doublant le nombre des conseillers interrégionaux, qui passerait de trois à six, en augmentant le nombre des missions consultatives et en élargissant leur champ d'action. Des stages de formation et des activités pilotes de coopération technique additionnels peuvent être envisagés et organisés en fonction des conclusions des réunions intergouvernementales et des réunions d'experts tenues dans le contexte des travaux des commissions. Cela permettrait à la CNUCED de contribuer de manière plus directe, plus concrète et plus efficace au développement, aux niveaux des pays et des

régions. Comme les ressources existantes pour 72 mois de travail de conseillers financent seulement trois des cinq programmes, on espère que l'accroissement des ressources permettra de financer les deux programmes restants et de renforcer l'assistance fournie, en particulier à l'intention des pays les moins avancés.

33. Les ressources additionnelles seraient plus particulièrement affectées à l'appui des activités suivantes :

- i) Renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine de la diplomatie commerciale grâce à des programmes de formation ciblée. Dans le cadre de ces services consultatifs, on envisage en particulier un programme de formation destiné à renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine de la diplomatie commerciale. Participer activement au système commercial multilatéral est un élément indispensable des stratégies de développement de tous les pays en développement. Mais beaucoup d'entre eux sont trop mal équipés, sur le plan des infrastructures institutionnelles et des ressources humaines, pour jouer un rôle efficace. Ils doivent faire de gros efforts pour améliorer et perfectionner les connaissances spécialisées de ceux qui - dans le secteur public et le secteur privé - participent à l'élaboration des stratégies commerciales et à la négociation des accords commerciaux multilatéraux, régionaux et bilatéraux. Ces pays adressent des demandes pressantes à la CNUCED pour qu'elle les aide à se doter d'une telle capacité. Pour leur venir en aide, la CNUCED doit à la fois élaborer des supports pédagogiques qui pourront ultérieurement être utilisés localement à des fins de formation, et organiser des ateliers dans les diverses régions pour renforcer les moyens de formation;
- ii) Conseiller les pays en développement en matière d'infrastructure de services pour le développement et d'efficacité commerciale, concernant notamment l'application des technologies de l'information pour améliorer l'efficacité du commerce et des transports, et la fourniture de programmes de formation et de mise en valeur des ressources humaines afin de renforcer les capacités nationales dans les domaines en question;
- iii) Conseiller les pays les moins avancés sur la mise en oeuvre du Cadre intégré d'assistance technique institué lors de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, en octobre 1997, avec l'appui de la CNUCED ainsi que de la Banque mondiale, du CCI, du FMI, de l'OMC et du PNUD;
- iv) Assurer des activités de formation de groupe concernant la mise en oeuvre des résultats des réunions d'experts de la CNUCED dans les domaines suivants : gestion des risques liés aux produits de base; comptabilité, en particulier la comptabilité environnementale; industries alimentaires; accords d'investissement; commerce électronique; structures d'appui aux petites et moyennes entreprises.

34. Répartition des ressources :

a) Rubriques i), ii) et iii) : 54 mois de travail pour des services consultatifs d'experts (niveau L-6), pour un montant de 900 000 dollars, et 36 mois de travail de personnel d'appui de la catégorie des services généraux, pour aider à préparer/organiser des séminaires et des ateliers/stages de formation de groupe, pour un montant estimatif de 240 000 dollars;

b) Rubriques i) et iv) : 10 stages de formation de groupe avec environ sept participants chacun, pour un montant estimatif total de 200 000 dollars;

c) Un montant de 210 000 dollars pour les frais de voyage des trois conseillers interrégionaux supplémentaires.

35. En résumé, le montant total des ressources allouées au programme ordinaire de coopération technique se répartirait comme suit :

Personnel temporaire	1 140 000 dollars
Frais de voyage du personnel	210 000 dollars
Formation/ateliers	200 000 dollars
Total :	<u>1 550 000 dollars</u>
